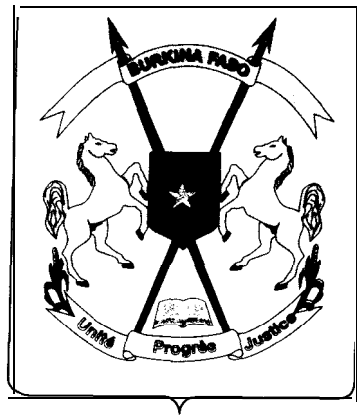


BURKINA FASO



DECLARATION DE **S.E.M. ABDOULAYE ABDOULKADER CISSE**
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES CHARGE
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A LA

SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES CONSACREE A L'EXAMEN ET A
L'EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

New York, le 2 juillet 1999

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DES NATIONS UNIES
115 EAST 73RD STREET, NEW YORK, NY 10021 TEL. (212) 288-7515

**Monsieur le Président,
Honorables délégués,
Mesdames, Messieurs,**

Qu'il me soit permis avant toute chose, d'adresser mes chaleureuses felicitations à Monsieur le President pour sa brillante election à la tête de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacree à l'examen et à l'evaluation de l'application du Programme d'action de la Conference Internationale sur la population et le developpement.

Je suis persuade, Monsieur le President, que sous votre direction nous parviendrons à des conclusions et recommandations significatives qui remportent l'adhesion de tous pour que la mise en oeuvre du programme d'action du Caire connaisse davantage de succès.

Au demeurant, nous n'avons d'autres choix que d'aborder ensemble, avec lucidité et pragmatisme, ces questions de population et developpement qui conditionnent le devenir de l'humanite toute entière.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Lorsqu'en septembre 1994 fut adopté au Caire, le programme d'Action de la Conference Internationale sur la population et le developpement dont le centre des preoccupations est la satisfaction des besoins essentiels de l'homme, mon pays, le Burkina Faso, s'était réjoui des perspectives nouvelles qui s'ouvraient à lui pour la resolution des problèmes de population-developpement auxquels il est confronté.

En effet, compte tenu du faible Aiveau de developpement humain au Burkina Faso, le gouvernement burkinabè s'est fortement inspire du Programme d'action du Caire ainsi que de ceux issus des autres grandes conferences intemationales pour la formulation des politique et stratégie de developpement du pays.

Ainsi, en Octobre 1995, le gouvernement a adopté la lettre d'intention de politique de developpement humain durable dont la finalité est de centrer la

stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine. Par sécurité humaine il faut entendre:

i) la sécurité économique liée à l'accès à un emploi rémunérateur, l'accès à des activités génératrices de revenus stables pour les femmes, l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle avec un accent tout particulier sur la scolarisation des jeunes filles et de l'alphabétisation des femmes;

ii) la sécurité sanitaire entendue comme l'accès à moindre coût aux soins de santé primaires, notamment aux services de santé de la reproduction y compris la planification familiale. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire l'adoption par le gouvernement burkinabe d'un plan d'orientation stratégique en santé de la reproduction et d'une stratégie intégrée de maternité sans risque ainsi que l'organisation du 15 au 18 juin dernier des Etats généraux de la santé réunissant tous les acteurs: Etat, secteur privé, Société Civile, ONG, et communauté de base, en vue de la formulation d'un plan national de développement sanitaire pour la période 2001-2010;

iii) la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base équilibrée y compris l'eau potable, notamment dans les zones rurales où la desserte demeure encore insuffisante;

iv) la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain, en développant des actions de restauration et plus spécifiquement des programmes intégrés de réduction de la pauvreté visant à limiter l'action de l'homme sur l'environnement;

v) la sécurité individuelle et politique, par l'instauration d'une bonne gouvernance faisant valoir la primauté du droit et mettant en oeuvre de nouveaux principes organisationnels et administratifs qui garantissent une plus grande participation des populations, en particulier celle des femmes, au processus de développement. C'est dans le sens bien compris du rôle important des femmes dans le processus de développement et de ses droits à l'intégrité physique que le gouvernement burkinabè a d'une part, constitué un comité national de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes et d'autre part, adopté une loi interdisant et réprimant les mutilations génitales féminines. Pour parachever le dispositif institutionnel de renforcement du rôle

des femmes dans le processus de developpement, un Ministère charge de la promotion de la femme a été créé en juin 1997;

Au-delà de cette lettre d'intention et politique de developpement humain durable, il convient d'indiquer que le Burkina Faso dispose depuis 1991 d'une politique de population qui a fait l'objet de relecture pour tenir compte des conclusions des grandes rencontres internationales et particulièrement celles de la Conference du Caire. Ce document de politique constitue pour le gouvernement burkinabe un cadre de reference et de coordination des interventions dans le domaine de la population;

**Monsieur le President,
Distingués délégués,**

Malgré les importants efforts consentis et en dépit de la volonté politique résolue, les défis à relever par mon pays demeurent encore d'une grande ampleur et d'une extreme urgence. Aussi ma delegation souhaite-t-elle saisir cette belle et heureuse occasion que lui offre cette session extraordinaire pour insister sur quelques aspects lies à la mise en oeuvre du Programme d'Action de la Conference Internationale sur la Population et le Developpement.

Au-delà des limites en ressources humaines compétentes, la principale contrainte qui s'oppose à la réalisation des buts et objectifs des programmes de population est sans conteste la disponibilite insuffisante des ressources financier-es dans nombre de pays en developpement, notamment dans les pays africains. Une telle situation qui se détériore avec le poids croissant du service de la dette, atteignant très souvent 25 à 40% des ressources de nos Etats, s'est avérée très prejudiciable aux differents programmes de satisfaction des besoins de base des populations et de reduction de la pauvreté.

A cet effet, ma delegation voudrait profiter de cette belle occasion pour saluer les differentes initiatives d'allegement de la dette par la communauté internationale, telles que l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et la récente decision d'allegement de la dette prise par les pays les plus développés lors de leur dernière rencontre à COLOGNE.

Toutefois, le stock de la dette demeure important malgré ces mesures pour justifier qu'on le souligne de manière explicite parmi les contraintes à l'application du programme d'action de la CIPD et appeler à la recherche d'une solution plus appropriée de cette question de la dette.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

La population burkinabe est caractérisée par son extrême jeunesse, près de 50% a moins de vingt ans. Du fait de l'activité sexuelle précoce, cette jeunesse se trouve exposée à de nombreux risques: grossesses non désirées, MST/VIH/SIDA, avortements clandestins. Ces cas sont si nombreux qu'ils constituent aujourd'hui un problème de santé publique.

Aussi, la santé de la jeunesse en matière de sexualité et de reproduction constitue-t-elle la pierre angulaire dans la stratégie nationale en matière de santé de la reproduction. Ma délégation reconnaît qu'en la matière, la jeunesse doit disposer de toutes les informations pour assurer ses responsabilités, mais réaffirme que cela n'est utilement possible qu'avec l'encadrement conséquent des parents.

Il est une donnée évidente qu'en raison de la modicité de leurs moyens, nos Etats ne peuvent plus faire face seuls à la satisfaction des besoins de base des populations à savoir l'alimentation et la nutrition, l'éducation de base et la santé de base y compris celle de la reproduction. Les Etats devront désormais leur salut à un partenariat dynamique et transparent avec les autres acteurs tels que le secteur privé et la société civile y compris les ONG et les communautés de base.

Au Burkina Faso, l'attachement du gouvernement à ce partenariat l'a conduit d'une part, à confier l'exécution du programme de santé de la reproduction en l'occurrence à des ONG nationales et internationales et d'autre part, à apporter sa contribution financière quoique symbolique à la Fédération Internationale pour la planification familiale (IPPF), témoignant ainsi à cette organisation, sa reconnaissance pour la qualité de l'assistance apportée au Burkina Faso et à l'Afrique en général. En tout état de cause, ce partenariat constitue l'une des conditions premières de réussite des programmes de population.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Cinq années se sont écoulées après le Caire. Certes, comme nous le disions plus haut, d'importants efforts financiers ont été consentis pour la mise en oeuvre des programmes de population; toutefois, les besoins financiers, demeurent encore immenses notamment dans les pays en développement.

Bien évidemment, il revient à ces pays de développer des initiatives pertinentes pour mobiliser plus de ressources et en assurer une meilleure utilisation pour le développement social en mettant l'accent sur l'éducation, notamment des filles, et sur la santé de base y compris la santé de la reproduction.

Pour sa part, le Burkina Faso consent en moyenne 30% de ses ressources publiques aux secteurs sociaux et 17% des ressources budgétaires propres aux secteurs sociaux essentiels. Afin de rationaliser les choix et dépenses budgétaires pour plus d'efficacité et d'efficience, le Gouvernement a initié depuis 1998, l'approche budget-programme dans les départements ministériels dits sociaux, en particulier dans les départements de la Santé, de l'Education de base, de l'Action sociale et de la Promotion de la femme.

Il reste malgré tout, compte tenu de la modicité des ressources de nos Etats, que les pays donateurs et les institutions financières internationales devront nous accompagner dans la réalisation de nos programmes de population. En cela, ma délégation appuie l'idée qu'ils devront accroître leurs contributions conformément au Programme d'action du Caire et dans cette perspective trouver une solution plus adéquate aux problèmes de la dette des pays pauvres.

Je vous remercie.